

Un débat d'orientation pour le syndicat d'aménagement de la Vézère



Les nouvelles communes adhérentes ont participé à leur premier débat d'orientations.

Photo JBP

Le Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère (SIAV) a tenu sa première réunion de l'année à Allassac, siège social depuis 1969, au sein de la salle culturelle.

Depuis le 1^{er} janvier, l'Agglo de Brive adhère au SIAV pour l'ensemble de son périmètre, ce sont vingt communes supplémentaires qui sont venues accroître le territoire du SIAV. À ce jour, ce sont soixante et une communes (48 communes via l'Agglo et 13 communes individuelles) qui le constituent et adhèrent à diverses compétences dont l'entretien des rivières et ruisseaux pour la totalité. Cela représente 125 074 habitants, 716 km de cours d'eau sur un total de 2639 km de réseau hydrographique. Durant la première partie de la réunion, et après diverses informations, une synthèse des travaux 2016 et le programme de travaux annuel ont été présentés. L'année 2017 se traduit par la révision du PPGCE (Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau) sur territoire du SIAV afin de renouveler la déclaration d'intérêt général permettant d'intervenir sur le milieu.

Un COPIL comité de pilotage constitué d'élus, et de tous les acteurs socio-professionnels concernés sera organisé durant le 1^{er} semestre 2017. L'objectif étant de déterminer les enjeux et de valider les objectifs de gestion des milieux aquatiques du territoire.

Les autres travaux seront les prin-

cipales prérogatives d'intervention du SIAV, comme : le suivi et traitements des encombrants sur les principaux cours d'eau (régie et entreprises), la poursuite du programme d'intervention pour la mise en défens des berges et la sensibilisation des exploitants dans ce domaine. Ou encore : la participation au diagnostic des cours d'eau et le suivi des cours d'eau après événements climatiques, l'entretien des passes à poissons et des sites aménagés pour la pratique du canoë-kayak, la mission d'animation auprès des collectivités, riverains, exploitants, milieu scolaire...

L'entrée en vigueur de la loi GEMAPI ou gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations a été abordée ; son application au 1^{er} janvier 2018, modifiera très certainement la configuration du SIAV en termes de périmètre et de modalités d'intervention.

Cette soirée a permis de présenter le site internet mis en ligne très récemment et consultable suivant l'adresse : www.siaiv-vezere.fr La deuxième partie de la réunion a été consacrée au débat d'orientation budgétaire qui précède le comité syndical qui sera consacré au vote des budgets pour chacune des six compétences et qui se tiendra le 1^{er} avril à Perpezac-le-Noir.

Rendez-vous a été pris pour le 1^{er} avril avec les représentants de la CABB et des communes individuelles.